



CONSEIL MUNICIPAL DU 10 JUILLET 2020

La séance est ouverte à 21h00

PRÉSENTS : M. Georges DUPUY, Maire ; Mme Martine LEZAT, 1^{ère} Adjointe au maire ; M. Guillaume BENAZET, 2nd Adjoint au maire ; Mmes Martine ROSSI, Josiane GRIJALVO, Lydia KERSAUDY, Chantal CERON, Corinne PAYSSERAND et Messieurs Gilles BERGES, Michel DARIO, conseillers municipaux.

ABSENTS / EXCUSÉS : M. Cédric FAJEAU, conseiller municipal

PROCURATION : /

Madame Josiane GRIJALVO a été nommée secrétaire de séance.

1. LECTURE ET APPROBATION DU COMPTE-RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 27/05/2020

Pas d'observations particulières émises.
Approuvé à l'unanimité.

2. ELECTION DES DELEGUES DE LA COMMUNE AU SEIN DU SYNDICAT INTERCOMMUNAL DES EAUX DES COTEAUX DU TOUCH

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que, suite aux dernières élections municipales, il convient d'élire les délégués au Syndicat Intercommunal des Eaux des Coteaux du Touch (SIECT), syndicat auquel la Commune adhère.

Le conseil municipal doit procéder, au scrutin secret et à la majorité absolue des suffrages, à l'élection de deux délégués : 1 titulaire et 1 suppléant.

ELECTION DU DELEGUE TITULAIRE

Le dépouillement du vote a donné les résultats ci-après :

1^{er} tour de scrutin

Nombre de bulletins : 10

Bulletins blancs : 0

Bulletins nuls : 0

Suffrages exprimés : 10

Majorité absolue : 6

Ont obtenu :

- M. Georges DUPUY : 10 (dix) voix

M. Georges DUPUY, ayant obtenu la majorité absolue, a été proclamée **Délégué**.



ELECTION DU DELEGUE SUPPLEANT

Le dépouillement du vote a donné les résultats ci-après :

1^{er} tour de scrutin

Nombre de bulletins : 10

Bulletins blancs : 0

Bulletins nuls : 0

Suffrages exprimés : 10

Majorité absolue : 6

Ont obtenu :

- Mme Corinne PAYSSERAND : 10 (dix) voix

Mme Corinne PAYSSERAND, ayant obtenu la majorité absolue, a été proclamée **Déleuée**.

Les intéressés ont déclaré accepter d'exercer ces fonctions.

3. RENOUELEMENT DES MEMBRES DE LA COMMISSION COMMUNALE DES IMPOTS DIRECTS (CCID)

Monsieur le Maire informe le conseil qu'en raison des élections il conviendrait de renouveler les membres de la commission, conformément au courrier reçu de la Direction Régionale des Finances Publiques.

La commission est composée des membres suivants :

- Le maire
- 6 commissaires titulaires
- 6 commissaires suppléants

Le mandat des membres est identique au mandat du conseil municipal.

Il faut ainsi dresser une liste de propositions de contribuables susceptibles de pouvoir siéger à la commission. Cette liste doit comporter 24 noms. La DRFP désignera les commissaires définitifs.

Liste proposée à l'unanimité par le conseil municipal :

- | | |
|-----------------------|--------------------------|
| 1. LEZAT Martine | 13. DAGNAS Denis |
| 2. BERGES Gilles | 14. GRIJALVO Jean-Claude |
| 3. GRIJALVO Josiane | 15. FAJEAU Cédric |
| 4. DARIO Michel | 16. ZANANDREA Chantal |
| 5. TARRAUBE Denise | 17. FONTAN Patrick |
| 6. TOMASINI Bernard | 18. LEZAT Alain |
| 7. KERSAUDY Lydia | 19. BOULGAKOFF Eric |
| 8. ETCHANCHU Thierry | 20. PAYSSERAND Corinne |
| 9. DAURIAC Bernard | 21. ROSSI Christian |
| 10. BENALET Guillaume | 22. SAJUS Mélanie |
| 11. ROSSI Martine | 23. BOUSSES Gilles |
| 12. QUEMENER Laurent | 24. DE OLIVEIRA Nathalie |



4. DESIGNATION DES DELEGUES POUR LES ELECTIONS SENATORIALES

Constitution du bureau :

- Maire : M. Georges DUPUY
- 2 conseillers présents les plus âgés : Messieurs Michel DARIO et Gilles BERGES
- 2 conseillers présents les plus jeunes : Mme Chantal CERON et M. Guillaume BENAZET
- Secrétaire : Mme Josiane GRIJALVO

Il faut désigner 1 délégué titulaire + délégués suppléants.

Scrutin secret majoritaire à 2 tours.

La désignation du délégué et celle des suppléants ont lieu séparément.

Ordre des suppléants, il est déterminé successivement :

- Par l'ancienneté de leur élection (élection au 1^{er} tour ou au 2nd tour)
- Pour les suppléants élus à l'issue d'un même tour de scrutin, par le nombre de voix obtenues
- En cas d'égalité de voix, par l'âge des candidats, le plus âgé étant élu

DESIGNATION DU DELEGUE TITULAIRE

Résultats 1^{er} tour :

- a. Nombre de conseillers présents à l'appel n'ayant pas pris part au vote : 0
- b. Nombre de votants (enveloppes déposées) : 10
- c. Nombre de suffrages déclarés nuls par le bureau (art. L. 66 du code électoral) : 0
- d. Nombre de suffrages blancs (art. L. 65 du code électoral) : 0
- e. Nombre de suffrages exprimés [b – c – d] : 10
- f. Majorité absolue : 6

Nom Prénom Candidats	Suffrages obtenus En chiffres et en toutes lettres
DUPUY Georges	10 (dix)

M. Georges DUPUY ayant obtenu la majorité absolue, a été proclamé délégué et a déclaré accepter ce mandat.

DESIGNATION DES 3 DELEGUES SUPPLEANTS

Résultats 1^{er} tour :

- a. Nombre de conseillers présents à l'appel n'ayant pas pris part au vote : 0
- b. Nombre de votants (enveloppes déposées) : 10
- c. Nombre de suffrages déclarés nuls par le bureau (art. L. 66 du code électoral) : 0
- d. Nombre de suffrages blancs (art. L. 65 du code électoral) : 0
- e. Nombre de suffrages exprimés [b – c – d] : 10
- f. Majorité absolue : 6

Nom Prénom Candidats	Suffrages obtenus En chiffres et en toutes lettres
LEZAT Martine	10 (dix)
CERON Chantal	10 (dix)
BENAZET Guillaume	10 (dix)



Ayant obtenu la majorité absolue, ont été proclamés délégués et ont déclarés accepter ce mandat :

- Suppléant n°1 : Mme Martine LEZAT
- Suppléant n°2 : Mme Chantal CERON
- Suppléant n°3 : M. Guillaume BENAZET

5. RAPPORT DES COMMISSIONS

/

6. QUESTIONS DIVERSES

/

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 23h00.